



**Badminton Club Villeurbannais –
Villeurbad**

Office des Sports de Villeurbanne

70 rue du Docteur Rollet 69100

VILLEURBANNE

villeurbad@free.fr

<http://villeurbad.free.fr>

Tournoi Villeurbad Dames 2

Règlement particulier

30 novembre/1er décembre 2013

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2013-2014 édictées par la FFBAD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre, **Jean-Charles ABIHSSIRA**, a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
2. Le tournoi est ouvert à toute **joueuse** licenciée FFBAD dans les séries **B, C, D+, D-, NC Senior en Simple** et en **Double Dame**.
3. Toute **joueuse** des catégories Jeune s'inscrivant en Senior doit être en mesure de fournir les documents attestant de son classement.
4. Toutes les joueuses participant au tournoi doivent être en règle avec la fédération. Dans le doute, le comité d'organisation se réserve le droit, avec l'accord du Juge-arbitre, de refuser une inscription.
5. Toutes les joueuses participant au tournoi doivent s'être acquittées du droit d'inscription auprès de Villeurbad (**1 tableau 12 €, 2 tableaux 16 €**). Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.
6. Pour des raisons d'organisation, le nombre de participantes sera limité à **150**. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrites dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier jusqu'au **16 novembre**, la date limite.
7. Les tableaux seront constitués le **23 novembre** 2013 avec, pour tous les tableaux (dans la mesure du possible) une phase en poules de 3 ou 4 avec 2 sortantes par poule minimum, suivie d'une phase en élimination directe et d'une consolante. Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le Juge-arbitre, de modifier le nombre de sortantes par poule.
8. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec le Juge-arbitre, de supprimer des catégories en fonction du nombre d'inscrites.
9. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec le Juge-arbitre, de modifier les poules ayant une ou plusieurs absentes à condition de ne pas fausser le ou les tableaux modifiés.
12. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être annoncés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus après l'accord des joueuses concernées).
13. Toute joueuse désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre.
14. Après l'annonce de leur match, les joueuses auront 3 minutes pour se préparer et effectuer le test des volants. Passé un délai de 5 min, toute joueuse absente pourra être déclarée W.O. par le Juge-Arbitre.

15. Toute joueuse devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
16. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BAD est exigée sur les terrains.
17. Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes.
18. Les volants sont à la charge des joueuses durant toute la durée de la compétition. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les "**Yonex Aerosensa 30**".
19. Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
20. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en cours de jeu et let au service avec un maximum de 2 remises en jeu successives. Tout volant touchant un filin sera annoncé let en jeu comme au service.
21. Toute joueuse en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi.
22. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au Juge-arbitre avant son 1er match.
23. Le Badminton Club villeurbannais décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident en dehors des matches.
24. Chaque participante inscrite doit connaître les sanctions encourues par une joueuse ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Elle devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Rhône-Alpes de Badminton (37 route du Vercors 38500 Saint Cassien ou liguebad.ra@gmail.com). La participante ne pourra être remboursée de ses frais d'inscription. Elle pourra être remplacée dans les conditions du Règlement Général des Compétitions. Toute joueuse remplaçante devra s'acquitter des frais d'inscription.

Bon tournoi à tous.

Visa JA

JEAN-CHARLES ABIHSSIRA

